

Équipements obligatoires à vélo

Vérifié le 12 juin 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Qui doit porter un **casque** à vélo ? Dans quelles situations un cycliste doit-il porter un **gilet rétroréfléchissant** ? Quels sont les **éclairages** obligatoires ? À quelle distance le son de la **sonnette** doit-il être entendu ? Nous vous indiquons les principales règles à connaître sur les **accessoires obligatoires à vélo**.

 **Infographie - Équipements obligatoires à vélo**

Transports

Équipements obligatoires à vélo

Nature de l'équipement	Sanctions en cas d'absence
 Casque (enfants jusqu'à 12 ans)	Amende Jusqu'à 750 €
 Gilet de haute visibilité (hors agglomération : la nuit ou en cas de luminosité insuffisante)	Jusqu'à 150 €
 Sonnette en bon état	Jusqu'à 38 €
 Éclairage en bon état de marche	Jusqu'à 38 €

 Service Public

Crédits: Direction de l'information légale et administrative

Qui doit porter un casque à vélo ? ^

Dès 12 ans

Le port d'un casque n'est pas obligatoire pour circuler à vélo, mais il est **fortement recommandé**.

Avant

Un enfant de **moins de 12 ans** doit porter un **casque à vélo**, qu'il soit conducteur ou passager.

L'adulte qui transporte l'enfant ou qui l'accompagne doit s'en assurer.

Le casque doit être **homologué** (marquage "CE").

Le casque doit être **attaché**.

Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à **750 €**. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de **135 €**.

Une **infographie animée** permet de **vérifier votre équipement à vélo** :

Vérifier votre équipement à vélo (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R68765>)

Doit-on porter un gilet rétroréfléchissant pour circuler la nuit à vélo ? ^

Pour circuler **la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante**, tout conducteur et passager d'un vélo doit porter, hors agglomération, un **gilet rétroréfléchissant** (gilet de haute visibilité).

Le gilet doit être **homologué** (marquage "CE").

Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à **150 €**. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de **35 €**.

Une **infographie animée** permet de **vérifier votre équipement à vélo** :

Vérifier votre équipement à vélo (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R68765>)

Quels éclairages sont obligatoires sur un vélo ? ^

Tout vélo doit être équipé des éclairages et signalisations suivants :

- Un ou plusieurs **catadioptrès arrière** de couleur rouge (et la remorque, si nécessaire)
- **Catadioptrès orange visibles de côté**, ou pneus munis de dispositifs rétroréfléchissants homologués
- **Catadioptre blanc visible de l'avant**
- **Catadioptrès de couleur orangée sur les pédales**

La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout vélo doit être équipé des **2 feux** suivants (ainsi que la remorque, si nécessaire) :

- Feu de position émettant **vers l'avant** une lumière jaune ou blanche non éblouissante
- Feu de position **arrière** qui doit être nettement visible de l'arrière lorsque le vélo est utilisé.

Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à **38 €**. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de **11 €**.

Une **infographie animée** permet de **vérifier votre équipement à vélo** :

Vérifier votre équipement à vélo (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R68765>)

Combien de freins doit avoir un vélo ? ^

Tout vélo doit être équipé de **2 freins** en bon état de fonctionnement, l'un à **l'avant** et l'autre à **l'arrière**.

Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à **38 €**. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de **11 €**.

Un vélo doit-il être équipé d'une sonnette (avertisseur sonore) ? ^

Tout vélo doit être équipé d'un **appareil avertisseur (sonnette)**.

Le son de son timbre ou de son grelot doit être **entendu à 50 mètres au moins**.

L'emploi de tout autre signal sonore est interdit.

Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à **38 €**. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de **11 €**.

Une **infographie animée** permet de **vérifier votre équipement à vélo** :

Vérifier votre équipement à vélo (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R68765>)

Doit-on avoir un écarteur de danger pour circuler à vélo ? ^

Tout vélo peut être équipé d'un dispositif écarteur de danger, à **l'arrière et à gauche**.

L'écarteur de danger est **facultatif**.

Une **infographie animée** permet de vérifier votre équipement à vélo :

Vérifier votre équipement à vélo (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R68765>)

Le marquage du vélo avec un numéro d'identification est-il obligatoire ? ^

Un vélo, neuf ou d'occasion, vendu par un professionnel doit avoir un identifiant (numéro unique) (https://www.ecologie.gouv.fr/identification-des-cycles#scroll-nav_2) .

L'identifiant est inscrit sur le cadre du vélo de manière visible : gravure ou étiquette adhésive par exemple.

À savoir

L'identifiant du vélo, enregistré dans le Fnuci, est associé à vos coordonnées (nom, prénom, n° de téléphone, email). Cela permet de vous retrouver plus facilement en cas de vol du vélo.

Savoir si un vélo pour enfant doit être identifié ^

L'identification d'un vélo pour enfants dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 40,64 centimètres n'est **pas obligatoire**.

Toutefois, si vous souhaitez que le vélo soit identifié, vous pouvez demander un identifiant.

Adressez-vous à un opérateur agréé (https://www.ecologie.gouv.fr/identification-des-cycles#scroll-nav_2) .

Une **infographie animée** permet de vérifier votre équipement à vélo :

Vérifier votre équipement à vélo (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R68765>)

Textes de loi et références

Code de la route : articles R313-1 à R313-32-1

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177087)

Éclairage et signalisation des véhicules

Code de la route : articles R313-33 à R313-35 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006177088>)

Signal d'avertissement (article R313-33)

Code de la route : articles R431-1 à R431-12

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159608)

Casque et gilet de haute visibilité

Code des transports : articles L1271-2 à L1271-5

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000023086525/LEGISCTA000039678222)

Identification des vélos

Décret n° 2016-364 du 29 mars 2016 fixant les exigences de sécurité concernant les bicyclettes

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032304239>)

Arrêté du 29 septembre 2008 relatif au gilet de haute visibilité (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019566237>)

Arrêté du 16 juillet 1954 relatif à l'éclairage et à la signalisation des véhicules

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000283739>)

Services en ligne et formulaires

Vérifier votre équipement à vélo (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R68765>)

Outil de recherche

Que risque-t-on en cas d'infraction routière ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R53432>)

Simulateur

Questions ? Réponses !

Peut-on perdre des points sur son permis en commettant une infraction à vélo ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F20443>)

Que faire en cas de vol d'un véhicule ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21138>)

Doit-on s'assurer lorsqu'on circule à vélo ou en trottinette électrique ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2697>)

Faut-il immatriculer un vélo électrique ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32294>)

Voir aussi

Infractions routières (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N18918>)

Service-Public.fr

Remboursement des frais de transport domicile-travail d'un salarié du secteur privé
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19846>)

Service-Public.fr

Remboursement des frais de transport domicile-travail (fonction publique)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12163>).

Service-Public.fr

Vélo : les équipements obligatoires

(<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/velo/equipements-obligatoires-velo>)

Ministère chargé des transports

Règles de circulation pour les cyclistes

(<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/velo/regles-de-circulation-pour-les-cyclistes>)

Ministère chargé de l'intérieur

Circuler à vélo en toute sécurité (https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/sr_velo_depliant_bd_2022.pdf)

Ministère chargé de l'intérieur

Transporter des enfants à vélo (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement-1-2>)

Ministère chargé de l'intérieur

Le vélo et l'assurance

(<https://www.franceassureurs.fr/assurance-protege-finance-et-emploie/assurance-protege/assurance-en-pratique-pour-les-particuliers/le-velo-et-assurance/>)

France Assureurs

Identification des cycles (https://www.ecologie.gouv.fr/identification-des-cycles#scroll-nav_2)

Ministère chargé des transports